

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mars, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Néoules sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Plan d'actions 2022 – Contrat de développement Métropolitain triennal
Délibération n° : 356-2022

Membres en exercice : 36

Membres présents : 18

Pouvoirs : 5

Excusés, absents : 13

Secrétaire de séance : Roger ANOT

Présents(es):

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Laetitia TREMOUILHAC

Frédérique CÔTE

Jacques PAUL

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Gilles-olivier PAYAN

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Claude FABRE

Josiane GALIZZI

Jean-Michel CONSTANS

Suzanne ARNAUD

Sébastien BOURLIN

Pouvoirs :

Monsieur Henri BERGER, délégué de la commune de Gémenos, a donné pouvoir à monsieur Michel GROS, Président, Maire et délégué de la commune de La Roquebrussanne ;

Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de La Cadière d'Azur, a donné pouvoir à monsieur Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux ;

Monsieur Patrice TONARELLI, maire et délégué de la commune de Rougiers, a donné pouvoir à Madame Josiane GALIZZI, délégué de la commune de Tourves,

Madame Hélène VERDUYN, maire et déléguée de la commune de Signes, a donné pouvoir à monsieur Hervé THEBAULT, délégué de la commune du Beausset ;

Monsieur Didier RÉAULT, délégué du département des Bouches-du-Rhône a donné pouvoir à monsieur Sébastien BOURLIN, délégué du département du Var ;

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Philippe SCHELLENBERGER, Monsieur Vincent AYALA, Madame Laurence GAUD, Monsieur Ollivier ARTUPHEL, Madame Cathy SILVY, Madame Sophie LEMETER, Madame Virginie PHELIPPEAU, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Véronique MIQUELLY, Madame Jacqueline BOUYAC, Monsieur François de CANSON, Monsieur Christophe MADROLLE.

Plan d'actions 2022 – Contrat de développement Métropolitain triennal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le contrat de développement entre la Métropole Aix Marseille Provence et le Parc naturel régional de la Sainte-Baume et notamment son article 5,
Considérant que la charte du Parc, projet de territoire à 15 ans, s'organise autour d'une ambition cadre et 4 ambitions thématiques que sont :

Ambition cadre : inscrire le paysage au cœur du projet de territoire ;

Ambition 1 : préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages ;

Ambition 2 : orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable ;

Ambition 3 : fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources ;

Ambition 4 : valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et le faire ensemble. Ces ambitions sont déclinées en 13 orientations stratégiques et 35 mesures opérationnelles fixant le projet de développement durable dont le territoire de la Sainte-Baume souhaite se doter pour les 15 années de sa labellisation en PNR.

Il est proposé de présenter le plan d'action annuel 2022 du contrat de développement triennal auprès de la Métropole Aix Marseille Provence d'un montant de 67 200 € pour 251 519 € de dépenses subventionnables en fonctionnement selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

Le Comité Syndical, oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** dans la réalisation de l'ensemble des actions annexées à la présente délibération pour lesquelles la Métropole Aix Marseille Provence serait susceptible d'apporter sous soutien financier ;
- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention auprès de la Métropole Aix Marseille Provence à hauteur de 67 200 € en fonctionnement
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférant à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Michel GROS



Plan d'actions prévisionnel 2022- Contrat de développement métropolitain triennal

CONTENU DE L'ACTION	Total 2022		Financement Métropole Contrat triennal		Co-financement
	Fonct	Invi	Fonct	Invt	Partenaires
Accompagnement des communes et acteurs dans la protection du socle agricole, naturel et paysager (avis sur les documents d'urbanisme et projets d'aménagements, mise en place de la charte signalétique & l'intégration paysagère des entrées de ville)	13 100		5 000		DREAL, AERMC
Initier des permanences de conseils en paysage et en architecture auprès des habitants	2 400		1 200		DREAL
Elaborer un diagnostic et une typologie des extensions pavillonnaires de moindre qualité	14 000		4 200		DREAL
TOTAL	29 500	0	10 400	0	
Lutte espèces envahissantes - Datura St Zacharie	5 000		2 000		DREAL
Inventaire des coléoptères saproxyliques dans les peuplements forestiers	14 800		6 000		CD13
TOTAL	19 800	0	8 000	0	
Mise en œuvre action ressource en eau stratégique (accompagnement commune projet pluvial / Mise en place dispositif suivi MESO / ...)	55 000		8 000		
	55 000	0	8 000	0	
Accompagnement des communes dans la maîtrise de leur éclairage public	13 750		7 000		DREAL, PNR
TOTAL	13 750	0	7 000	0	
Promotion de la destination (point d'accueil PNR)	16 269		4 800		PNR
TOTAL	16 269	0	4 800		
Maitrise circulation motorisée	14 000		4 000		DREAL
Ecogardes	178 000		25 000		DREAL, Région
TOTAL	192 000	0	29 000	0	
TOTAL GENERAL	251 519	0	67 200	0	
			67 200		